



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 avril 2023 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt avril deux mille vingt-trois.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, MONTET Frédéric, DAMEZET Jérôme, BOUTTE Thérèse, QUATRESOUS Christian, DETHY Annie, POYET Mathieu.

Madame POYET Manon est élue secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11

Ordre du Jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - Participation financière pour l'école Ste Anne
 - Demande de subvention pour la salle des fêtes auprès de Loire Forez
 - Choix d'un colombarium
 - Bail commercial pour le Soleym

- **SIEL**
 - Convention « prime chaleur avenir »

- **Mutuelle**
 - Convention sur le choix d'une mutuelle communale

- **Divers**
 - Commémoration du 8 mai 2023

Approbation du procès-verbal du 27 mars 2023 à l'unanimité des membres présents.

Finances

- Participation financière pour l'école Ste Anne

Monsieur le Maire explique que l'école Ste Anne est une école sous contrat d'association à l'enseignement public (art. L 442-5 du code de l'éducation). Le code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Désormais, l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans soit de la maternelle au CM2.

Le coût d'un élève fréquentant l'école publique de Soleymieux et ST Jean Soleymieux (les 2 écoles étant en RPI) a été recalculé pour l'année 2022-2023 et fixée à 1000 euros pour un enfant de maternel et de 440euros pour un enfant d'élémentaire. Le montant sera inscrit au budget 2023 au C/65748. Ce montant servira de base pour la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne et sera réactualisé pour chaque année scolaire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

- **Demande de subvention sur l'enveloppe fond de soutien de LFA**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune souhaite rénover la salle des fêtes /salle d'activités / bibliothèque et appartements et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 715 000€ mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 Voix pour,

Sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement de la salle des fêtes /salle d'activité / bibliothèque et appartements. Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

- Choix colombarium

Monsieur le Maire présente les 3 modèles de colombarium pour lesquels nous avons reçu un chiffrage.

C'est l'entreprise ARTCASE qui a été retenue pour un colombarium au prix de 10 321€ TTC.

Un courrier sera fait à l'entreprise non - retenue.

Un petit groupe de travail sera constitué pour voir ou mettre en place le colombarium dans le cimetière.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

- Bail commercial pour le Soleym'

Monsieur le Maire, présente le projet de Bail Commercial entre la commune de Soleymieux et Mr VILLAR Damien et Mme COSTON Marlène pour la société SNC Le Soleym' à compter du 1^{er} juillet 2023 et pour une durée de 9ans.

Le montant du loyer annuel hors taxes est de 4 632.68€, payable trimestriellement soit 1 158.17€ HT. Le loyer sera réajusté chaque année au 1^{er} janvier avec l'indice des loyers commerciaux.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

SIEL

- Convention prime chaleur

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat n°2023-09 aide aux études et investissements dans le cadre de la prime chaleur d'avenir entre le SIEL et la commune pour les travaux de changement de chaudière pour l'école. Une subvention de 33 600€ dans le cadre de la prime chaleur d'avenir sera attribuée pour la commune.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

Mutuelle

- Convention sur le choix d'une mutuelle communale

Monsieur le Maire présente les 2 associations qui propose une convention avec la commune pour une mutuelle communale.

1^{ère} association c'est ACTIOM avec laquelle nous avons une convention qui est arrivée à échéance et la 2nd association c'est MISS.

Après avoir rencontré les 2 associations, Monsieur le Maire propose de signer la convention avec l'association Miss qui propose un plus grand choix de mutuelles.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11

Contre : 0 Abstention : 0

Divers

- Commémoration du 8 mai

La commémoration du 8 mai aura lieu à 10h30 autour du monument aux morts suivie d'un verre de l'amitié dans la salle des fêtes

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,
Manon POYET

